



Le vingt avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de VILLY LE PELLOUX se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 13/04/2026, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers absents : 1

Nombre de Conseillers représentés : 1

Présents : BAILLON Joseph – BAUDEVIN Alexandre – BOETTNER Charlotte – CHAMPION Olivia – DIDOLLA Philippe – JAFFRELOT-HEUDE Constance – FOSSET Morgane – FURGET Isabelle – LEGER Elisabeth — QUINTON-LAUDADIO Léa – SAINT Pascal – ROCHER Baptiste - VERNEY Jean-Paul – VILLARET Odile

Absent ayant donné procuration :

MEUNIER Pierre à VERNEY Jean-Paul

Madame Elisabeth LEGER est nommée secrétaire de séance.

2026-21	SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CCAS
---------	--------------------------------

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est un établissement public administratif, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale. Afin de mettre en œuvre sa politique d'action sociale et d'équilibrer son budget, il est proposé de verser une subvention de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention d'équilibre à hauteur de 22 473,25€ du Budget Principal au budget du CCAS de Villy le Pelloux.
- **DIT** que les crédits sont inscrits à l'article 65821 du BP 2026 de la Commune de Villy le Pelloux
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document s'y rapportant.

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Elisabeth Leger

Le Maire,

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Affiché/Publié le : 23104126

Transmis en préfecture le : 23104126

Certifié exécutoire le : 23104126

LE MAIRE

Charlotte Boettner



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 074-217403070-20260420-2026_21OK-DE



10/10/2026

Publié le : 23/04/2026 17:56 (Europe/Paris)

Collectivité : Villy-le-Pelloux

https://www.villy-le-pelloux.fr/documents_administratifs/59941

